

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS 2020

➤ Sommaire	Page 1
➤ Comité syndical du 2 juin	
• Approbation du compte de gestion 2019 – budget principal	Page 5
• Approbation du compte de gestion 2019 de la Régie « Energie renouvelable »	Page 7
• Approbation du compte administratif 2019 du budget principal	Page 9
• Approbation du compte administratif 2019 de la Régie « Energie renouvelable »	Page 11
• Affectation du résultat 2019 – Budget principal	Page 13
• Affectation du résultat 2019 – Budget « énergie renouvelable »	Page 15
• Débat d'Orientation Budgétaire	Page 17
• Vote du Budget Primitif 2020 principal avec reprise des résultats 2019 et sollicitation des contributions 2020 des EPCI membres	Page 20
• Vote du Budget primitif « énergie renouvelable » 2020 avec reprise des résultats 2019	Page 23
• Créance admises en non-valeur et créances éteintes	Page 26
• Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC	Page 28
• Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM »	Page 30
• Renouvellement adhésion au CNR	Page 32
• Adhésion à AMORCE	Page 34
• Groupement de commandes (CAHC, SYMEVAD, Communes) pour le traitement des dépôts sauvages et des déchets municipaux des communes de la CAHC – renouvellement	Page 36
• Remboursement des frais kilométriques	Page 39
• Remboursement des frais de restauration	Page 42
• Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Page 44
• Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19	Page 47
• Modification du tableau des effectifs	Page 50

➤ Comité syndical du 23 septembre	
• Election du Président	Page 54
• Fixation du nombre de Vice-présidents et composition du Bureau	Page 56
• Election des Vice-Présidents et des membres du Bureau	Page 59
• Composition de la Commission d'Appel d'Offres	Page 62
• Délégation d'attributions du comité au Président	Page 65
• Délégation d'attributions du comité au Bureau	Page 69
• Indemnité de fonction au Président du Syndicat Mixte d'Elimination et VALorisation des Déchets	Page 72
• Indemnités de fonctions du/des Vice-Président(s)	Page 76
• Autorisation de signer le marché 2020-PA4-01 – travaux de métallerie visant à améliorer l'accessibilité à certains équipements de process de l'usine TVME	Page 80
• Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Page 83
• Modification du tableau des effectifs	Page 86
➤ Comité syndical du 9 novembre	
• Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SYMEVAD	Page 91
• Vote du Règlement Intérieur	Page 94
• Adoption des statuts de la régie du SYMEVAD dotée de l'autonomie financières sans personnalité morale chargée de la gestion du SPIC de production et de revente d'énergie renouvelable	Page 96
• Décision modificative n°1	Page 98
• Adhésion au CD2E	Page 101
• Adhésion au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)	Page 103
• Adhésion au réseau des Ressourceries	Page 106
• Extension des conditions d'utilisation de la Régie d'avance du SYMEVAD	Page 108
• Délégation d'attributions du comité au Bureau	Page 111
• Modification du guide des procédures internes	Page 114

➤ **Comité syndical du 7 décembre**

- Avenant n°2 à la convention DIE Page 118
- Autorisation du Président à signer le marché de traitement des encombrants collectés en porte-à-porte – 2020-AO-01 Page 121
- Avenant au marché d'exploitation du Centre de Tri – 2018-AO-02 Page 124
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade Page 127
- Création de postes de vacataires Page 130
- Versement de la contribution prévisionnelle des EPCI membres pour le 1^{er} trimestre 2021 pour la compétence obligatoire et la compétence à la carte Page 133
- Décision modificative n°2 Page 136
- Délégation du Comité au Président – signature des contrats avec les Eco-Organismes Page 139



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

Comité syndical du 2 juin 2020

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-1

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : approbation du compte de gestion 2019 – budget principal**

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 18h18



Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-2

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : approbation du compte de gestion 2019 de la Régie « Energie renouvelable »**

Après s'être fait présenter le budget de la Régie « énergie renouvelable », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Régie « Energie renouvelable » pour l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 15h18



Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSIE Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMEKA Jean-Pierre.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-3

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Objet : Approbation du compte administratif 2019 du budget principal

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019-BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		7 481 184,78		2 081 385,69		7 481 184,78
Opérations de l'exercice	23 665 550,65	26 420 624,43	6 099 154,72	6 052 074,12	29 764 705,37	32 472 698,55
Résultat de l'exercice		2 755 073,78	47 080,60		47 080,60	2 707 993,18
Totaux	23 665 550,65	33 901 809,21	6 099 154,72	8 133 459,81	29 764 705,37	42 035 269,02
Résultats de clôture		10 236 258,56		2 034 305,09		12 270 563,65
Restes à réaliser			1 749 421,71		1 749 421,71	
TOTAUX CUMULES	23 665 550,65	33 901 809,21	7 848 576,43	8 133 459,81	31 514 127,08	42 035 269,02
RESULTATS DEFINITIFS		10 236 258,56		284 883,38		10 521 141,94

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'approuver le compte administratif du budget principal 2019, et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2019

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Votes favorables	14
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	1(*)

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 16h18



Martial VANDEWOESTYNE

(*) Le Président ne prend pas part au vote

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h54

2

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-4

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Approbation du compte administratif 2019 de la Régie « Energie renouvelable »

Considérant que la balance générale du compte administratif 2019 s'établit comme suit :

SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ENERGIE RENOUVELABLE

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	189 105,94		225 156,42		414 262,36
Opérations de l'exercice	1 074 507,52	1 025 174,71	480 132,12	586 359,55	1 554 639,64	1 611 534,26
Résultat de l'exercice	49 332,81			106 227,43		56 894,62
TOTAUX	1 074 507,52	1 214 280,65	480 132,12	811 515,97	1 554 639,64	2 025 796,62
Résultats de clôture		139 773,13		331 383,85		471 156,98
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 074 507,52	1 214 280,65	480 132,12	811 515,97	1 554 639,64	2 025 796,62
RESULTATS DEFINITIFS		139 773,13		331 383,85		471 156,98

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'approuver le compte administratif du budget « énergie renouvelable » 2019 et de donner décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2019.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Votes favorables	14
Votes défavorables	0
Abstentions	1(*)
Ne prend pas part au vote	

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/05/2020 à 16h18.

1(*)



Martial VANDEWOESTYNE

(*) Le Président ne prend pas part au vote

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LÉROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-5

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Affectation du résultat 2019 – Budget principal****Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,**Constatant** que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **10 236 258.56 €****Constatant** que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de **284 833.38 €** (restes à réaliser inclus).**Considérant** qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation de résultat 2019**Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :****Article 1 :** D'affecter à l'article R 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de **317 143.82 €** sur l'exercice 2020.**Article 2 :** De reporter l'excédent de fonctionnement (002) soit **9 919 114.74 €** sur l'exercice 2020.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 11/06/2020 à 16h18

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard , M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSSE Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-6

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : affectation du résultat 2019 – Budget « énergie renouvelable »****Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,**Constatant** que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **139 773.13 €****Constatant** que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de **331 383.85 €**.**Considérant** qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation de résultat 2019**Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :****Article 1 :** De reporter en totalité l'excédent de fonctionnement cumulé (002) soit **139 773.13 €** sur l'exercice 2020.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 16h18

Martial VANDEWOESTYNE

Cardlyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h54

2

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h08

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard , Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISSEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DESKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-7

DELIBERATION

DU COMITE SYNDICAL

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Considérant qu'en application des articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Considérant que les membres du Comité sont invités à débattre des orientations que le SYMEVAD devra adopter dans les prochaines années, avant l'examen du budget primitif 2020.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 février 2020

Le Comité Syndical déclare :

Article 1 : qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

2020-7

Article 2 : que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir

Article 3 : que les documents :

- Ont été transmis à la Sous-Préfecture
- Ont été adressés aux collectivités membres soit : la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à La Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN et à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION
- Sont consultables sur simple demande, dans les locaux du SYMEVAD au 60, rue Mirabeau Prolongée, 62141 EVIN MALMAISON

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 18h18



Martial VANDEWOESTYNE

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h54

3

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h08

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-8

**PORJET DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Vote du Budget Primitif 2020 principal avec reprise des résultats 2019 et sollicitation des contributions 2020 des EPCI membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable du Bureau du 26 mai 2020

Vu l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) par le Comité Syndical du 2 juin 2020

Vu l'exposé du Président

Vu l'amendement présenté par Monsieur Régis DELATTRE, portant sur la contribution annuelle 2020 de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Considérant que l'amendement proposé stipule, qu'à titre exceptionnel pour l'année 2020, une partie de la contribution obligatoire 2020 de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, sera financée en lieu et place par une subvention d'équipement inscrit dans le budget primitif 2020.

Considérant que cet amendement ne modifie en rien l'équilibre global du budget primitif 2020, mais simplement les masses budgétaires entre sections

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide

Article 1 : d'adopter l'amendement proposé par Monsieur DELATTRE, de modifier et d'ajouter les articles qui en découlent.

Article 2 : d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 joint en annexe dont les charges et recettes s'élèvent à :

Avant amendement :

- pour les charges de fonctionnement : 37 904 350.34 € HT
- pour les recettes de fonctionnement : 37 904 350.34 € HT
- pour les dépenses d'investissement : 6 885 917.21 € HT
- pour les recettes d'investissement : 6 885 917.21 € HT

Après amendement :

- pour les charges de fonctionnement : 36 374 861.14 € HT
- pour les recettes de fonctionnement : 36 374 861.14 € HT
- pour les dépenses d'investissement : 8 415 406.41 € HT
- pour les recettes d'investissement : 8 415 406.41 € HT

Article 3 : de solliciter les EPCI membres à verser leur contribution 2020 au syndicat mixte par avances trimestrielles (termes à échoir), **au titre de la compétence obligatoire** (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit pour :

Avant amendement

• **Douais Agglo :**

7 020 495.60 € HT par an, **soit 1 930 636.29 € TTC par trimestre** (tva 10 %).

• **la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin :**

6 605 407.11 € HT par an, **soit 1 816 486.96 € TTC par trimestre** (tva 10 %).

• **la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION :**

2 035 175.03 € HT par an, **soit 559 673.13 € TTC par trimestre** (tva 10 %).

Après amendement

• **Douais Agglo (non amendé) :**

7 020 495.60 € HT par an, **soit 1 930 636.29 € TTC par trimestre** (tva 10 %).

- **la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (amendé) :**

5 075 917.92 € HT par an, soit 1 395 877.43 € TTC par trimestre (tva 10 %).

- **la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION (non amendé) :**

2 035 175.03 € HT par an, soit 559 673.13 € TTC par trimestre (tva 10 %).

Article 4 (non amendé) : de solliciter Douaisis Agglo à verser la contribution 2020 au syndicat mixte par avances trimestrielles (terme à échoir), au titre de **compétence à la carte « haut de quai des déchèteries »** (conformément à l'article 11.2 des statuts du syndicat mixte), soit :

- **Douaisis Agglo :**

1 018 667.00 € HT par an, soit 280 133.43 € par trimestre TTC (tva 10 %).

Article 5 : De signer avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin une convention de subvention d'équipement à hauteur maximale du montant de la baisse de la contribution avant amendement, à savoir 1 529 489.20 HT €. Une régularisation pourra intervenir dans le cadre du BP2021.

Martial VANDEWOESTYNE
Le 12/08/2020 à 08h50




Martial VANDEWOESTYNE

Christophe DESCAMPS
Le 11/08/2020 à 18h59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard , Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Vote du Budget primitif « énergie renouvelable » 2020 avec reprise des résultats 2019.

Considérant que l'activité de la régie de production et de revente d'énergie renouvelable porte sur la production et la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'Evin et du biométhane produit par le TVME à Hénin-Beaumont.

Considérant que le budget doit être présenté en deux sections qui retracent l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes au service :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu l'article R2221-83 et suivants rappelant, entre autres, que le budget des régies est exécutoire dans les mêmes conditions que le budget de la collectivité.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982).

Vu le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Vu l'avis favorable du Bureau du 26 mai 2020

Vu l'avis favorable porté sur le ROB (rapport d'orientation budgétaire) par le Comité Syndical du 02 juin 2020

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'adopter le budget primitif 2020 de la régie « énergie renouvelable » suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES				RECETTES			
chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT	chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT
011	4045	Excédents cumulés BP 2019	128 104,04 €	002		Résultat de fonctionnement reporté 2019	129 773,13 €
011	41551	Maintenance et nettoyage panneaux CI	7 100,00 €	75	7585	Revenu électricité 2020	150 000,00 €
011	4255	Droit au réseau ERDF CI	3 200,00 €	75	7588	Revenu Biométhane 2020	900 000,00 €
45	455	Amorçs de TVA	2,00 €	042	777	Quote-part de subvention	34 898,38 €
46	46111	Intérêts amorcés	145 075,00 €				
46	46112	ICIE	2 351,70 €				
47	475	Reversement au budget principal	330 000,00 €				
042	6211	Amortissement	557 535,55 €				
Total			1 224 471,51 €	Total			1 224 471,51 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT	chapitres	articles	LIBELLES	MONTANT
16	1641	Remboursement emprunt	435 550,00 €	001		Résultat d'investissement reporté 2019	331 383,85 €
21	2155	Travaux panneaux photovoltaïques CI	20 000,00 €	042	28157	Amortissement TME proces	460 000,00 €
21	2157	Proces TME	424 466,00 €	042	28138	Amortissement TME bâtiment	34 000,00 €
042	13911	Amortissement subvention	34 898,38 €	042	28181	Amortissement panneaux photovolt	100 449,55 €
				042	28185	Amortissement onduleurs	3 284,00 €
Total			919 219,40 €	Total			919 219,40 €

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SYMEVAD

Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-10

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Créances admises en non-valeur et créances éteintes****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la présentation de la liste des états des côtes irrécouvrables transmis par le comptable public.**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier principal.**Vu l'exposé du Président,****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide.****Article 1 :** Décide d'admettre en créances irrécouvrables les titres de recettes proposés sur l'état pour un montant de 720.02 €**Article 2 :** D'exécuter comptablement sur l'exercice 2020 une charge à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour 510.02 €**Article 3 :** D'exécuter comptablement sur l'exercice 2020 une charge à l'article 6542 « Créances éteintes » pour 210 €

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Marial VANDEWOESTYNE
Le 11/06/2020 à 16h14

Marial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISSEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DESKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

2020-11

Objet : Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC

Considérant que le rôle de l'association CADOSARCAHC est de mettre en cohérence certaines actions de promotion du compostage (réunions publiques, animations auprès des scolaires, tenue de stands...) et d'être un relais d'informations entre le SYMEVAD et les guides composteurs

Considérant que l'association réalise également un travail remarquable au niveau de l'aménagement et de l'entretien hebdomadaire du jardin pédagogique ainsi que l'aménagement d'un arboretum.

Considérant que l'association CADOSARCAHC est financée en totalité par une subvention du SYMEVAD, attribuée définitivement et concomitamment avec le vote du budget primitif.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2020 est de 7000 €.

Vu l'exposé du Président,**Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide,**

Article 1 : d'attribuer une subvention de 7 000 euros à l'association des guides composteurs CADOSARCAHC

Article 2 : d'inscrire cette dépense au budget 2020

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	7
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 16h14

Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISSEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DESKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-12

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM »

Considérant qu'en date du 18 décembre 2018, une Amicale du personnel du SYMEVAD, « Les Amis de SYM » a été créée.

Considérant que cette Amicale est financée sur la base des cotisations de Adhérents et sur la subvention octroyée par le SYMEVAD.

Considérant que le montant de la subvention est de 19 000 €

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'autoriser le versement de la subvention 19 000 €

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2020

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 16h14



Martial VANDEWOESTYNE

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h53

2

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h08

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M. WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etalent excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M. BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M. CHEMIN Ginette, M. COQUELLE Henri, M. CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSSE Christian, M. DAUBERCY Alain, M. DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M. DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M. MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M. YARD Bruno, M. ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-13

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : renouvellement adhésion au CNR**

Considérant que le CNR (Cercle National du Recyclage) est une association (loi 1901) dont l'objet est d'accompagner les collectivités locales dans la gestion des déchets. Elle fait valoir l'intérêt de ses adhérents dans de nombreux organismes dans un souci de défense de l'intérêt public. Elle est ainsi présente dans de nombreuses commissions et groupes de travail nationaux.

Considérant que le CNR s'impose également comme un réseau important d'échanges entre les collectivités locales et peut assister les collectivités membres dans l'analyse de situations et dans la conception de réponses appropriées.

Considérant que les services du SYMEVAD sont satisfaits des prestations offertes par cette association.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

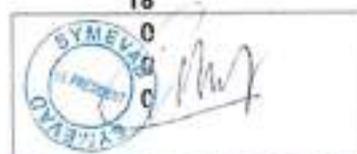
Le Comité Syndical décide :

Article 1 : D'adhérer au Comité National du Recyclage, pour l'année 2020, moyennant une cotisation annuelle de 4 455 €.

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2020.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 16h14



Martial VANDEWOESTYNE

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h53

2

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h05

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-14

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion à AMORCE**

Considérant qu'AMORCE est « l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur ».

Considérant qu'elle a pour objectif d'échanger les expériences des uns et des autres sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est également d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets par les collectivités locales.

Considérant que les services sont satisfaits des services offerts par cette association,

Considérant que le coût annuel d'adhésion est fixé à **2 684 €** pour 2020

Vu l'exposé de son Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'adhérer à AMORCE, au titre de l'année 2020, pour un montant de **2 684 €**.

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2020.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 11/06/2020 à 18h14



Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-15

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Groupement de commandes (CAHC, SYMEVAD, Communes) pour le traitement des dépôts sauvages et des déchets municipaux des communes de la CAHC – renouvellement

Considérant la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) a mis en place un groupement de commandes destiné à gérer les déchets municipaux de ses communes membres et les dépôts sauvages collectés par ses services,

Considérant que ce groupement de commandes pour la gestion des déchets municipaux a été mis en place afin de mettre en commun les besoins et profiter de tarifs «de groupe» en mai 2006. Cette consultation concerne :

- la location et le transport de bennes de stockage,
- le traitement ou la valorisation des déchets produits.
-

Considérant que le contrat en cours arrive à échéance.

Considérant qu'il est aujourd'hui nécessaire d'en prévoir le renouvellement. La CAHC serait mandataire et assurerait la direction de ce nouveau groupement de commandes.

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé de son Président,

Et après en avoir délibéré

2020-15

- Article 1^{er} :** décide de valider le principe de renouvellement de la constitution d'un groupement de commandes.
- Article 2 :** autorise le Président à signer la convention de groupement multipartite avec les communes volontaires et la CAHC.
- Article 3 :** autorise le président à signer, avec la société attributaire désignée par la CAHC, le marché et ses éventuels avenants correspondant à la prise en charge par le SYMEVAD du traitement des dépôts sauvages collectés par la CAHC.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 16h14




Martial VANDEWOESTYNE

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h53

3

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h05

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-16

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Remboursement des frais kilométriques**

Vu les délibérations n°2007-23 en date du 22 janvier 2007, et n°2015-40 du 29 juin 2015,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Considérant que dans le cadre de ses missions, le personnel du SYMEVAD est amené à se déplacer, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, et pour se faire, devra bénéficier de la prise en charge, par le SYMEVAD, de ses frais de déplacements temporaires,

Considérant que le taux de remboursement applicable est le taux en vigueur paru au journal officiel.

Vu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : Le taux de remboursement applicable est le taux en vigueur dans le dernier arrêté paru au journal officiel.

Concernant 2020, les taux applicables sont les suivants :

Véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 CV et moins	0.29	0.36	0.21
6 CV et 7 CV	0.37	0.46	0.27
8 CV et plus	0.41	0.5	0.29

2020-16

Article 2 : Ce plafond évoluera en fonction des plafonds en vigueur qui paraîtront à l'avenir au journal officiel.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 18h14




Martial VANDEWOESTYNE

Caroline DEBRUYNE
Le 08/06/2020 à 10h53

3

Christophe DESCAMPS
Le 05/06/2020 à 11h08

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU COMITE SYNDICAL****DU SYMEVAD****Séance du 2 juin 2020**

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-17

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Remboursement des frais de restauration**

Vu la délibération n°2018-12 en date du 28 février 2018,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux et indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état,

Considérant que dans le cadre de ses fonctions, un agent peut engager des frais professionnels, notamment des frais de restauration lorsqu'il est en mission entre 11h et 14h et/ou 18h et 21h,

Considérant que l'agent est remboursé sur la base des dépenses réelles et sur présentation des justificatifs de dépenses engagées, tout en maintenant le plafond de remboursement réglementaire,

Considérant que le montant maximum de remboursement applicable est le plafond en vigueur paru au journal officiel.

Vu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : Le plafond maximum pour les remboursements de frais de repas est celui en vigueur dans le dernier arrêté paru dans le journal officiel.

Concernant 2020, le montant maximum est de 17.5 € par repas.

Article 2 : Ce plafond évoluera en fonction des plafonds en vigueur qui paraîtront au journal officiel.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 19h14



Martial VANDEWOESTYNE

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-18

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la gestion des « haut de quai » des déchèteries secteur Douaisis Agglo.

Considérant que le gardien de déchèterie, qui était en arrêt pour accident de service, depuis juillet 2017, a repris ses fonctions sur un poste aménagé,

Considérant qu'un besoin est donc existant afin de combler les missions du gardien en poste aménagé,

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Cet agent assurera des fonctions de gardien de déchèterie à temps complet.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

2020 - 18

Article 1 : D'autoriser le Président à créer l'emploi tel que défini.

Article 2 : confirme que les crédits nécessaires à la rémunération de ce poste et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget principal du SYMEVAD.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 19h10



Martial VANDEWOESTYNE

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h53

3

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h07

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATTESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Étaient excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSÉ Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Joséphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mlle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-19

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Vu la Loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu le Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie ;

Considérant que les établissements publics locaux peuvent verser une prime exceptionnelle à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période ;

Considérant que sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article 1er du Décret, les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Considérant que le montant de la prime, plafonnée à 1 000 euros, est modulable, en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents selon 3 taux de 330€, 660 € et 1000 €.

Le Président propose :

Vu la fermeture des déchèteries à compter du 17 mars 2020 et la recrudescence du nombre de dépôts sauvages aux abords, y compris des sites confiés à la gestion de SUEZ RV NORD EST,

Vu le nombre d'appels d'habitants du territoire et le mécontentement, voire l'incivilité de certains usagers et la fermeture des locaux du siège du Symevad,

2020-19

Vu l'implication et le dévouement du gestionnaire des déchèteries pour l'entretien, la propreté et la sécurité et la surveillance des sites des déchèteries de SIN LE NOBLE, ROOST WARENDIN, CUINCY et ARLEUX, et de leurs abords,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : que Monsieur Frédéric DAPVRIL, gestionnaire des déchèteries, est bénéficiaire de cette prime exceptionnelle.

Article 2 : que le taux 2, soit 660 euros, est appliqué et que cette prime est exonérée d'impôts sur le revenu. Le versement unique se fera avec la paie du mois de juin 2020.

Article 3 : que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du SYMEVAD.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 18h10




Martial VANDEWOESTYNE

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/08/2020 à 10h53

3

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h07

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 2 juin 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mai deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. DHALLUIN Jean-Claude, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BATESTI Bernard, Mme CUVILLIER Valérie, M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaients excusés :

M. BLASSEL Lionel, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M. CARLY Jean-Luc, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri, M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSIE Christian, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. ELIAS Jacques, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel, Mme PETIT Valérie, M. PEYRAUD Jean-Jacques, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, Mme TOUTAIN Christine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 juin 2020

2020-20

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : modification du tableau des effectifs**

Considérant qu'une restructuration des services a eu lieu en décembre 2018 afin d'associer le service déchèterie au service ressourcerie et de créer un service prévention animation,

Considérant qu'en conséquence les postes de « responsable prévention/animation » et « responsable déchèterie/ressourcerie » ont été ouvert au tableau des effectifs,

Considérant que les postes de « responsable prévention/ressourcerie » et « responsable déchèterie » n'ont plus d'utilité à exister au tableau des effectifs,

Considérant que l'agent d'entretien a été radié des effectifs suite à son départ à la retraite le 1^{er} mars 2019,

Considérant qu'un second poste d'agent d'entretien, à temps complet, a été ouvert et attribué au 1^{er} septembre 2018 afin de pallier, dans un premier temps, à l'absence de l'agent d'entretien en congés de maladie ordinaire, puis dans un second temps, pour occuper ses fonctions après son départ à la retraite,

Considérant que le premier poste d'agent d'entretien n'est plus utile puisque les fonctions sont occupées par le nouvel agent,

Considérant qu'un agent de catégorie C vient d'obtenir son concours de Rédacteur et que le SYMEVAD souhaite le nommer en tant que tel, au sein de la structure.

Le Président propose :

- la suppression des postes de responsable prévention/ressourcerie, de responsable déchèterie et d'agent d'entretien,
- la création d'un poste de rédacteur

Ayant entendu l'exposé de son Président,

2020-20

Vu le tableau des effectifs et l'organigramme annexés,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de supprimer les postes suivants :

Intitulé du poste	Grade
Responsable prévention/ressourcerie	Ingénieur
Responsable déchèterie	Ingénieur principal
Agent d'entretien	Adjoint technique

Article 2 : de créer le poste suivant :

Intitulé du poste	Grade
Gestionnaire en Ressources Humaines	Rédacteur

Article 3 : confirme que les crédits nécessaires à la rémunération de ce poste et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget principal du SYMEVAD.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Martial VANDEWOESTYNE
Le 10/06/2020 à 16h10



Martial VANDEWOESTYNE

Carolyne DEBRUYNE
Le 09/06/2020 à 10h53

3

Christophe DESCAMPS
Le 09/06/2020 à 11h07



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

Comité syndical du 23 septembre 2020

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 23 septembre 2020

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, M. SZCZUREK Christopher, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPOIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

SYMEVAD – Comité Syndical d'Installation du 23 septembre 2020

2020-21

DELIBERATION

DU COMITE SYNDICAL

Objet : Election du Président

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2006 portant création du SYMEVAD,

Vu les statuts du SYMEVAD,

Considérant l'article 10 des statuts du SYMEVAD, indiquant qu'il appartient au comité syndical d'élire le président,

Considérant que la séance a été ouverte par M. Francis RICHARD, doyen d'âge du comité. Il rappelle que le comité syndical est appelé à élire le Président, les Vice-présidents et les membres qui composeront le bureau du SYMEVAD.

Considérant que le doyen a désigné **Mme Célia CHARLES** pour occuper les fonctions de secrétaire de séance.

Considérant qu'après appel à candidatures, celle de M. Christian MUSIAL est proposée à l'élection au poste de Président du SYMEVAD.

Le doyen fait procéder à un scrutin secret conformément au procès-verbal ci-joint.

Ayant entendu l'exposé du doyen d'âge,

Après en avoir délibéré,

Le comité,

Article 1 : élit Monsieur Christian MUSIAL Président du SYMEVAD

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	25
Dont titulaires	25
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Votes favorables	25
Votes défavorables	1
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

REÇU LE

Le Président

29 SEP. 2020
 Sous-Préfecture
 de LENS


Christian MUSIAL

Ce document est rendu exécutoire
 après envoi en Sous Préfecture
 Le : 29/09/20
 Et publication ou notification
 Du : 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 23 septembre 2020

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant avant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAEY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPUIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

<p style="text-align: center;">DELIBERATION</p> <p style="text-align: center;">DU COMITE SYNDICAL</p>

Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents et composition du Bureau

Considérant que les membres du Comité Syndical du SYMEVAD se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN afin d'élire le Président, conformément aux articles L.5711-1, L.5212-1 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que lors de la première séance du Comité Syndical (ou métropolitain) qui suit le renouvellement général, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de vice-présidents.

Considérant que ce nombre peut être fixé à 20 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant, arrondi à l'entier supérieur.

Considérant que ce nombre, dans le cadre d'un vote à la majorité des 2/3 du Comité, peut également être fixé à 30 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant.

Considérant qu'il est demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir émettre un avis sur la fixation du nombre de vice-présidents, la fixation du nombre de conseillers siégeant en bureau syndical étant rappelé que les dispositions du code général des collectivités territoriales précisent que « le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé du président,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales régissant le fonctionnement des syndicats mixtes fermés

Vu les statuts du SYMEVAD

Vu l'article 4 de la loi du 22 juin 2020 qui reporte la date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et l'élection de leur nouvel exécutif au 25 septembre 2020.

Après avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : de fixer le nombre de vice-président(s) à 7 étant précisé que le Président et les Vice-présidents constitueront le bureau.

Article 1 : élit Monsieur **Christian MUSIAL** Président du SYMEVAD

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	24
Dont titulaires	21
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Votes favorables	25
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous Préfecture
Le : 29/09/20
Et publication ou notification
Du : 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 23 septembre 2020

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAEY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPUIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p>
--

Objet : Election des Vice-Présidents et des membres du Bureau

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2006 portant création du SYMEVAD,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales régissant le fonctionnement des syndicats mixtes fermés,

Vu les statuts du SYMEVAD,

Vu l'article 4 de la loi du 22 juin 2020 qui reporte la date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et l'élection de leur nouvel exécutif au 25 septembre 2020.

Vu la délibération n°2020-22 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidents en date du 23 septembre 2020

Considérant que la/le Président, suggère d'élire 7 Vice-présidents du SYMEVAD et membres du Bureau,

Après avoir procédé à l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau à bulletin secret conformément au procès-verbal ci-joint,

Le comité syndical,

Décide :

Article 1 : d'élire **Monsieur Christophe DUMONT**, 1^{er} Vice-président du SYMEVAD et membre du bureau, en charge du Développement, mais également de la coordination avec Douaisis Agglo (délégation transversale)

Article 2 : d'élire **Monsieur Marc CAMPBELL**, 2^{ème} Vice-président du SYMEVAD et membre du bureau, en charge de la Communication, mais également de la coordination avec la CC Osartis Marquion (délégation transversale)

2020-23

Article 3 : d'élire **Monsieur Gérard BIZET**, 3^{ème} Vice-président du SYMEVAD et membre du bureau, en charge de l'Exploitation, de la réglementation ICPE, mais également de la coordination avec la CA Hénin Carvin (délégation transversale)

Article 4 : d'élire **Monsieur Patrick MERCIER**, 4^{ème} Vice-président du SYMEVAD et membre du bureau, en charge des finances (délégation transversale)

Article 5 : d'élire **Monsieur Thierry BOURY**, 5^{ème} Vice-président du SYMEVAD et membre du bureau, en charge de la prévention et de la réduction des déchets, (délégation thématique)

Article 6 : d'élire **Monsieur Charly MEHAIGNERY**, 6^{ème} Vice-président du SYMEVAD et membre du bureau, en charge de l'optimisation de la valorisation matière et énergie, (délégation thématique)

Article 7 : d'élire **Monsieur Thierry PREIN**, 7^{ème} Vice-président du SYMEVAD et membre du bureau, en charge des déchèteries / ressourcerie (délégation thématique)

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Dont titulaires
 Dont suppléants prenant part au vote
 Procurations
 Suffrages exprimés
 Majorité absolue
 Votes favorables
 Votes défavorables
 Abstentions
 Ne prend pas part au vote

26	
24	REÇU LE Le Président
21	
3	29 SEP 2020
1	
2	Sous Préfecture de LENS
25	Christian MUSIAL
0	Acte rendu exécutoire
0	Après envoi en Sous Préfecture
0	Le : 29/09/20
	Et publication ou notification
	Du : 29/09/20 à 13/03/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020**2020-24****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD****Séance du 23 septembre 2020**

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant avant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Etaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPLUIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-24

<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p>
--

Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Considérant que le Code de la Commande Publique ne précise plus le régime et la composition de la Commission d'Appel d'offres,

Considérant que seules les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont applicables en la matière

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres sont élus, dans les conditions prévues à l'article L.1411-5 du CGCT, soit 5 membres de l'organe délibérant élus, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que les suppléants doivent être élus en nombre égal à celui des titulaires, selon les mêmes modalités,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité,

Article 1 : Fixe la composition de la commission d'appel d'offres du SYMEVAD comme suit :

2020-24

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Liste 1	
M. Christophe DUMONT	M. Thierry BOURY
M. Patrick MERCIER	M. Thierry PREIN
Liste 2	
M. Gérard BIZET	M. Charly MEHAIGNERY
Liste 3	
M. Marc CAMPBELL	M. Michel HOUVENAEGHEL
M. Jean-Marie HERMANT	M. Jean-Pierre LESTOCARD

Nombre de membres en exercice 26
 Nombre de membres présents 24
 Dont titulaires 21
 Dont suppléants prenant part au vote 3
 Procurations 1
 Suffrages exprimés 25
 Majorité absolue 13
 Votes favorables 25
 Votes défavorables 0
 Abstentions 0
 Ne prend pas part au vote 0

REÇU LE 26
 24 9 SEP. 2020
 Le Président

 Christian MUSIAL
 Sous-Préfecture
 de LENS

Acte rendu exécutoire
 Après envoi en Sous Préfecture
 Le : 29/09/20
 Et publication ou notification
 Du : 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020**2020-25****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD****Séance du 23 septembre 2020**

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent , M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAÉY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPOIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie , M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-25

<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p>
--

Objet : Délégation d'attributions du comité au Président

Considérant que le code général des collectivités territoriales autorise la délégation de certaines attributions au Bureau afin d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement.

Considérant que certaines attributions ne peuvent faire l'objet d'une délégation et notamment :

- le vote du budget,
- l'approbation du compte administratif ;
- (...)
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- l'adhésion à un établissement public ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-10, L. 2122-22 et L. 5711-1,

Vu l'article 4 de la loi du 22 juin 2020 qui reporte la date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et l'élection de leur nouvel exécutif au 25 septembre 2020.

Le Comité Syndical,

Article 1 : Décide de charger le Président du Syndicat Mixte, par délégation du Comité et pour la durée de son mandat de :

- **Procéder** à l'ouverture de lignes de trésorerie dans la limite d'un encours maximum mobilisable de 5 millions d'euros et d'avoir la faculté d'exercer des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipée et/ou consolidation,

2020-25

- **Procéder** à la passation de contrats de couverture des risques de taux d'intérêt,
- **Prendre** toute décision relative à la passation des emprunts destinés au financement des investissements et autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la mobilisation des sommes, dans la limite des montants prévus par le budget ainsi que réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- **D'avoir** la faculté de passer du taux fixe au taux variable ou du taux variable au taux fixe à condition de rester au niveau 1 de la Charte Gissler et de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- **Procéder** aux démarches et à la constitution des demandes de subventions auprès de tous les partenaires
- **Prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés d'études, de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants éventuels jusqu'à 40 000 € HT, »
- **Prendre** toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que leurs avenants éventuels, qui auront été inscrits au budget et décidés par les instances du Syndicat,
- **Décider** de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- **Créer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat,
- **Accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- **Décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- **Fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

2020-25

- **Régler** les conséquences dommageables sans limitation des montants dans les affaires relevant des compétences du syndicat et de valider les conditions de remboursement du règlement des sinistres,
- **Déléguer** au Président la charge d'accepter les sous-traitants et d'agréer leurs conditions de paiement pour l'ensemble des marchés passés par le SYMEVAD.

Article 2 : Précise qu'en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé que les décisions prises dans le cadre de cette délégation devront être signées personnellement par Monsieur le Président et qu'il en sera rendu compte à chacune des réunions du Comité Syndical, le Comité pouvant toujours mettre fin à cette délégation.

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Dont titulaires
 Dont suppléants prenant part au vote
 Procurations
 Suffrages exprimés
 Majorité absolue
 Votes favorables
 Votes défavorables
 Abstentions
 Ne prend pas part au vote

REÇU LE		
26	29 SEP. 2020	Le Président
24		
 Sous-Préfecture de LENS		
25		Christian MUSIAL
13		

Acte rendu exécutoire Après envoi en Sous Préfecture Le : 29/09/20 Et publication au notification Du 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD**Séance du 23 septembre 2020**

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPOIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Lilliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-26

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Délégation d'attributions du comité au Bureau

Considérant que le code général des collectivités territoriales autorise la délégation de certaines attributions au Bureau afin d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement.

Considérant que certaines attributions ne peuvent faire l'objet d'une délégation et notamment :

- le vote du budget,
- l'approbation du compte administratif ;
- (...)
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- l'adhésion à un établissement public ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-10, L. 2122-22 et L. 5711-1,

Vu l'article 4 de la loi du 22 juin 2020 qui reporte la date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et l'élection de leur nouvel exécutif au 25 septembre 2020.

Le Comité Syndical,

Article 1 : Décide de charger le Bureau du Syndicat Mixte, par délégation du Comité et pour la durée de son mandat de :

2020-26

- **Prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés d'études, de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants éventuels de 40 000 à 209 000 € HT, »
- **Autoriser** le Président à signer les actes d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires au SYMEVAD pour répondre aux consultations.
- **Intenter**, au nom du Syndicat Mixte, les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre elle.
- **Prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des contrats de reprise de matériaux.

Article 2 : Précise qu'en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé que les décisions prises dans le cadre de cette délégation devront être signées personnellement par Monsieur le Président et qu'il en sera rendu compte à chacune des réunions du Comité Syndical, le Comité pouvant toujours mettre fin à cette délégation.

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de membres présents	24
Dont titulaires	2
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Votes favorables	25
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Christian MUSIAL

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous Préfecture
Le : 29/09/20
Et publication au notification
Du : 29/09/20 au 30/09/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 23 septembre 2020

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPOIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-27

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Indemnité de fonction au Président du Syndicat Mixte d'Élimination et Valorisation des Déchets.

Il est rappelé que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent le versement d'une indemnité de fonction au Président des syndicats mixtes, dans la limite des dispositions de l'article L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et sur décision de l'assemblée délibérante.

Conformément aux dispositions combinées des articles L.2123-23 et R.5212-1 du C.G.C.T., cette indemnité est plafonnée selon les modalités suivantes : indice brut terminal de la fonction publique x 37,41% x valeur du point d'indice (à titre indicatif : 4.686 au 1^{er} janvier 2020).

Dans le respect de cette limite, le Comité Syndical,

Vu l'exposé de son Président

Vu les articles L.2123-23 - L. 5711-1 - L. 5212-1 et R.5212-1-1 du CGCT

Vu l'article 4 de la loi du 22 juin 2020 qui reporte la date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et l'élection de leur nouvel exécutif au 25 septembre 2020.

Après avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : D'attribuer au Président du SYMEVAD une indemnité de fonction dont le montant serait équivalent au produit suivant :

Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* x 37,41 %

2020-27

Article 2 : les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Article 3 : le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées, annexé à la présente délibération, est approuvé.

*Soit au 1er janvier 2020 : IB = 1027

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	24
Dont titulaires	21
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Votes favorables	25
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Christian MUSIAL

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous Préfecture
Le : 29/09/20
Et publication ou notification
Du : 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

ANNEXE AUX DELIBERATIONS n°2020-27 et n°2020-28**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION
VERSEES PAR LE SYMEVAD A COMPTE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Fonction	Taux de l'indice brut 1027	Brut mensuel	Total brut mensuel	Total brut annuel
Président	37,41, %	1 455,02 €	1455,02 €	17 460,29 €
4 Vice-Présidents à délégation transversale	15 % De l'indice brut 1027	583,41 €	2 333,64 €	28 003,68 €
3 Vice-présidents à délégation thématique	6% De l'indice brut 1027	233,36 €	700,09 €	8 401,10 €
		TOTAL	4 488,76 €	53 865,08 €

SYMEVAD – Comité Syndical d'Installation du 23 septembre 2020**2020-28****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD****Séance du 23 septembre 2020**

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant avant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUICHE Rachid, Mme.DUPLUS, Fabienne, Mme FENAIN Maryïse, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020**2020-28**

<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p>

Objet : Indemnités de fonctions du/des Vice- Président(s)

Il est rappelé que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent le versement d'une indemnité de fonction au(x) Vice-président(s) des syndicats mixtes, dans la limite des dispositions de l'article L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et sur décision de l'assemblée délibérante.

Il est proposé, conformément aux dispositions combinées des articles L.2123-23 et R.5212-1 du C.G.C.T., d'instituer cette indemnité, dont le montant maximal est équivalent au produit ci-après : indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique x 18.70%.

Dans le respect de cette limite, le Comité Syndical,**Après avoir délibéré,****Vu** l'exposé de son Président**Vu** les articles L. 5711-1 - L. 5212-1 et R.5212-1-1 du CGCT**Vu** l'article 4 de la loi du 22 juin 2020 qui reporte la date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et l'élection de leur nouvel exécutif au 25 septembre 2020.**Décide :****Article 1 : d'attribuer** aux vice-présidents du SYMEVAD, **en charge d'une délégation transversale**, une indemnité de fonction dont le montant serait équivalent au produit suivant :**Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* x 15 %**

2020-28

Article 2 : d'attribuer aux vice-présidents du SYMEVAD, en charge d'une délégation thématique, une indemnité de fonction dont le montant serait équivalent au produit suivant :

Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* x 6 %

Article 3 : les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Article : le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées, annexé à la présente délibération, est approuvé.

*Soit au 1er janvier 2020 : IB = 1027

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	24
Dont titulaires	21
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Votes favorables	25
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Le Président

Christian MUSIAL

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous Préfecture
Le : 29/09/20
Et publication ou notification
Du : 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020
ANNEXE AUX DELIBERATIONS n°2020-27 et n°2020-28
**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION
VERSEES PAR LE SYMEVAD A COMPTE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Fonction	Taux de l'indice brut 1027	Brut mensuel	Total brut mensuel	Total brut annuel
Président	37,41, %	1 455,02 €	1455,02 €	17 460,29 €
4 Vice-Présidents à délégation transversale	15 % De l'indice brut 1027	583,41 €	2 333,64 €	28 003,68 €
3 Vice-présidents à délégation thématique	6% De l'indice brut 1027	233,36 €	700,09 €	8 401,10 €
		TOTAL	4 488,76 €	53 865,08 €

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020**2020-29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 23 septembre 2020

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M. CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPOIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Lillane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

<p style="text-align: center;">DELIBERATION</p> <p style="text-align: center;">DU COMITE SYNDICAL</p>

Objet : Autorisation de signer le marché 2020-PA4-01 – travaux de métallerie visant à améliorer l'accessibilité à certains équipements de process de l'usine TVME

Considérant que le SYMEVAD souhaitait améliorer l'accessibilité de certains équipements sur son unité TVME (Tri Valorisation Matière Energie) située à Hénin Beaumont.

Considérant que le SYMEVAD a lancé une consultation et que le marché a été passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Considérant que l'avis d'appel public à concurrence a été publié le 23 avril 2020 pour une remise des offres le 12 juin 2020.

Considérant que la CAO s'est réunie le 27 août 2020 et a déclaré attributaire le groupement constitué par les entreprises ALFYMA et TEAM.

Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 27 août 2020,

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché 2020-PA4-01 – travaux de métallerie visant à améliorer l'accessibilité à certains équipements de process de l'usine TVME pour un montant global de 519 595,00 € HT.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

2020-29

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	24
Dont titulaires	21
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Votes favorables	25
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Christian MUSIAL

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous Préfecture
Le : 29/09/20
Et publication ou notification
Du : 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 23 septembre 2020

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPLUS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUOT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Éric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020

2020-30

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
--

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant le nombre croissant d'appels téléphoniques suite à la nouvelle organisation des déchèteries liée à la COVID-19,

Considérant l'évolution des missions de l'adjoint administratif, occupant le poste de secrétaire et le besoin de renfort afin de répondre à l'ensemble des appels téléphoniques,

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice 2019, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel,

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de créer l'emploi, pour accroissement temporaire d'activité, suivant :

Type de poste	Rémunération en référence au grade	Nombre d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Secrétaire	Adjoint administratif	1	151.67 (temps plein)	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 mars 2022

2020-30

Article 2 : De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	24
Dont titulaires	21
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Votes favorables	25
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0


Christian MUSIAL

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous Préfecture
Le : 29/09/20
Et publication ou notification
Du : 29/09/20 au 13/10/20

SYMEVAD – Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020**2020-31**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 23 septembre 2020

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept septembre deux mille dix-sept.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme CHARLES Célia, Mme CORDONNIER Bernadette, Mme CUVILLIER Valérie, M.DELATTRE Régis, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M. MUSIAL Christian, M. PREIN Thierry, Mme VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno, M.WESMAEL David

Suppléant ayant pris part au vote :

M.PETIT Valérie, M.RICHARD Francis, M.SAINT-AUBIN Jean-Marc

Pouvoir :

M. BOYER Jean-Luc avait donné procuration à M .CAMPBELL Marc

Étaient excusés :

M.BAËY Olivier, M.BRIOIS Steeve, M. BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, M.CORNU Francis, M.CZERWINSKI Bernard, M. DAPVRIL Romain, M.DERROUCHE Rachid, Mme.DUPUIS, Fabienne, Mme FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PLANTIN Liliane, Mme.RUSINEK Lydie, Mme SANCHEZ Caroline, M. SZCZUREK Christopher, M. SILVAIN Eric, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain

<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p>
--

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant que plusieurs agents du SYMEVAD peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2020,

Considérant que 5 agents, de catégorie C, ont donné satisfaction dans leur travail et ont donc été jugés compétents pour voir leurs missions évoluer et accéder à de nouveaux grades,

Considérant par ailleurs que le technicien principal de 1^{ère} classe du SYMEVAD a obtenu un avis favorable pour la promotion interne au grade d'Ingénieur,

Considérant que le SYMEVAD souhaite faire évoluer ses missions afin de lui permettre d'accéder à ce nouveau grade,

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à modifier le tableau des effectifs (joint en annexe) en ouvrant les postes suivant :

- Un poste de « **gestionnaire des espaces verts et animateur des outils pédagogiques** », à temps complet, catégorie C, sur le grade d'**Adjoint technique principal de 1ère classe**,
- Un poste d' « **assistant prévention des déchets** », à temps complet, catégorie C, sur le grade d'**Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**,

2020-31

- Deux postes de « **gardien de déchèterie** », à temps complet, catégorie C, sur le grade d'**Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**,
- Un poste d' « **Assistante exploitation et gestionnaire des moyens généraux** », à temps complet, catégorie C, sur le grade d'**Agent de maîtrise principal**,
- Un poste de « **Responsable exploitation** », à temps complet, catégorie A, sur le grade d'**Ingénieur**.

Article 2 : De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	24
Dont titulaires	21
Dont suppléants prenant part au vote	3
Procurations	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Votes favorables	25
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous Préfecture
Le : 29/09/20
Et publication ou notification
Du : 29/09/20 au 13/10/20

Tableau des effectifs du SYMEVAD (septembre 2020)

	Niveau hiérarchique	Titulaire	Emplois contractuels	Titulaire du poste	Salaires hebdomadaires à la norme	Nombre de postes vacants	Nombre d'emplois cumulés	Nombre d'emplois prévus
Niveau des emplois fonctionnels	Emplois Administratifs de Direction	Directeur Général des Services	Titulaire	Directeur Général	37h	1	1	0
		Directeur Général Adjoint des Services	Contractuel	Directeur Général Adjoint	37h	1	1	0
Total Niveau des emplois fonctionnels								
Niveau administrative	Attaché	Attaché	Contractuel	Chargé de mission communication	37h	1	0	1
		Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	Assistante juridique	37h	1	0
	Rédacteur		Titulaire	Gestionnaire des Ressources Humaines	37h	1	0	1
	Rédacteur		Titulaire ou contractuel	Assistante administrative	17 H30	1	1	0
	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	Assistante en Ressources Humaines et SO	37h	1	1	0
		Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	comptable	37h	2	0	2
		Adjoint administratif	Titulaire	assistante administrative d'accueil	37h	1	0	1
Total Niveau administrative								
Niveau technique	Ingénieur	Ingénieur principal	Titulaire	Directeur Général	37h	1	1	0
		Ingénieur principal	Titulaire	Responsable du service prévention sécurité	37h	1	0	1
		Ingénieur	Contractuel	Responsable du service maintenance	37h	1	0	1
		Ingénieur	Contractuel	Responsable grands projets	37h	1	0	1
		Ingénieur	Contractuel	Ingénieur contrôle de process DWAF	37h	1	0	1
		Ingénieur	Titulaire	Responsable Exploitation	37h	1	1	0
	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	Responsable Exploitation	37h	1	0	1
		Technicien	Contractuel	Chargé de mission Gestionnaire déchets dangereux produits minéraux et éco-construction	37h	1	0	1
		Technicien	Contractuel	Chargé de mission Eco-complément des administrations, réduction des déchets d'activités économiques et locales	37h	1	1	0
		Technicien	Titulaire	gestionnaire des déchets	37h	1	0	1
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	Gestionnaire des espaces verts et animateur des outils pédagogiques	37h	1	1	0
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	Gestionnaire des espaces verts et animateur des outils pédagogiques	37h	1	0	1
		Adjoint technique principal de 3ème classe	gardien de déchetterie	37h	2	2	1	
			Auxiliaire prévention des déchets	37h	1	1	0	
		Adjoint technique	Titulaire	Technicien de surface	37h	1	0	1
		Adjoint technique	Titulaire	Technicien de surface	12h30	1	0	1
		Adjoint technique	Titulaire	Auxiliaire prévention des déchets	37h	1	0	1
Agent de maîtrise principal		Titulaire	Assistante d'exploitation et gestionnaire des réseaux généraux	37h	1	1	0	
Agent de maîtrise		Titulaire	Assistante d'exploitation et gestionnaire des réseaux généraux	37h	1	0	1	
Adjoint technique		Titulaire	gardien de déchetterie	37h	3	0	3	
Total Niveau technique								
Niveau animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Titulaire	Animateur des outils pédagogiques	37h	1	0	1
Total Niveau animation								
Total						37	13	20



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

Comité syndical du 9 novembre 2020

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-32**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAËY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steeve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-34

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SYMEVAD

Considérant que l'article L1413-1 du CGCT prévoit que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une CCSPL.

Considérant que par délibération (n°2012-21) en date du 1^{er} octobre 2012, le SYMEVAD a créé sa CCSPL.

Considérant que la CCSPL peut inscrire à son ordre du jour toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Considérant que la CCSPL étudie chaque année, sur présentation par son président et des services, le rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères (art. L2224-5 CGCT).

Considérant que la CCSPL est consultée pour avis par le comité syndical pour tout projet de délégation de service public, mise en place de régie dotée de l'autonomie financière ou signature de contrat de partenariat.

Considérant que la CCSPL, présidée par le Président du SYMEVAD ou son représentant, est composée de membres du Comité syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants des associations locales, nommés par le Comité syndical. En fonction de l'ordre de jour, la CCSPL, sur proposition de son président, peut demander la participation à ses travaux, avec voix consultative, de toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Considérant qu'en raison des nouvelles élections, il convient de procéder au renouvellement des membres de la CCSPL.

Vu l'exposé de son Président,

Vu la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 1^{er} octobre 2012.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

2020-32

Article 1 : désigne membres de la CCSPL les personnes suivantes :

- Pour le SYMEVAD :**
- Monsieur Christophe DUMONT
 - Monsieur Alain MASSON
 - Monsieur Gérard BIZET
 - Monsieur Thierry BOURY
 - Monsieur Olivier BAEY

Un représentant pour les associations locales suivantes :

- Chlorophylle Environnement
- Le CRANE
- UFC Que choisir
- Union Ecologique de Flers
- Leforest Environnement

Article 2 : adopte le règlement intérieur de la CCSPL joint en annexe de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-33**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAËY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Lilliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-33**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Vote du Règlement Intérieur

Considérant que le règlement intérieur a pour but d'apporter un certain nombre de précisions et d'adopter quelques dispositions complémentaires quant au fonctionnement du Syndicat Mixte, dans le respect des statuts de celui-ci.

Considérant que le renouvellement de l'assemblée délibérante a été l'occasion, pour le SYMEVAD, de modifier certains articles et de faire évoluer certaines dispositions,

Par conséquent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-8, L5211-1 et L5711-1.

Vu l'exposé de son Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'approuver le Règlement Intérieur du SYMEVAD ci-joint.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-34**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAËY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steeve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVIRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-34

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : adoption des statuts de la régie du SYMEVAD dotée de l'autonomie financière sans personnalité morale chargée de la gestion du SPIC de production et de revente d'énergie renouvelable

Considérant que le SYMEVAD, dans le cadre de sa politique d'exemplarité :

- s'est doté de 3 000 m² de panneaux photovoltaïques recouvrant la totalité de la toiture du nouveau centre de tri d'Evin Malmaison

- a remplacé son Usine d'incinération par une Unité TVME qui produit du Biométhane grâce à un processus de transformation des déchets ménagers

Considérant que la volonté du SYMEVAD de revendre la totalité de sa production d'énergie solaire et de Biométhane constitue une activité relevant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui doit faire l'objet d'un budget autonome géré en M4.

Considérant que le SPIC doit être géré par une régie dotée a minima de l'autonomie financière et soumise aux règles des articles L2221.1 et suivants et L2224-1 et suivants du CGCT.

Considérant que par délibération n°2012-41 en date du 10 décembre 2012, le SYMEVAD a créé la régie.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'adopter les statuts de la régie annexés à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Le Président du SYMEVAD

Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAHEY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Etaients excusés :

M.BRIOIS Steeve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020
2020-35

DELIBERATION

DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décision modificative n°1

Considérant que le Budget primitif principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date du 2 juin 2020.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster certains chapitres,

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : l'inscription de la décision modificative suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
011	067	Excédents cumulés BP 2020	- 19 151 474				
44	021	Emprunt CVD 2019-2020	19 151 474				
65	074	Subvention association	3 000 000				
67	078	Subvention exceptionnelle	3 000 000				
TOTAL			- €	TOTAL			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
16	104	Emprunt CVD 2019-2020	68 201 724				
21	010	Excédents cumulés BP 2020	68 201 724				
TOTAL			€	TOTAL			€

2020-35

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD




Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-3E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-26

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion au CD2E

Considérant que le CD2E basé à Loos-en-Gohelle met à disposition son ingénierie technique et ses savoir-faire dans trois domaines piliers de la Troisième Révolution Industrielle en Hauts de France : le Bâtiment Durable, les Energies renouvelables et l'Economie Circulaire,

Considérant que le CD2E s'appuie sur les entrepreneurs, représentants des collectivités, porteurs de projets ou acteurs engagés pour orienter l'économie des Hauts-de-France vers une transition plus durable et agir sur le terrain pour faciliter nos marchés et nos projets .

Considérant que le retour d'expérience de cette association pourrait être utile au SYMEVAD.

Considérant

Par conséquent,

Vu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'adhérer au CD2E pour un montant de 1 600 € HT en 2020 et de renouveler cette adhésion pour les années ultérieures en fonction des besoins des services.

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Dont titulaires
Dont suppléants prenant part au vote
Procurations
Suffrages exprimés
Majorité absolue
Votes favorables
Votes défavorables
Abstentions
Ne prend pas part au vote

Le Président du SYMEVAD


Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-37**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt,

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Éric, M.WESMAEL David.

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAËY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Maryïse, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Lilliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-37

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion au club biogaz de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)**

Considérant que l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) rassemble tous les acteurs concernés par les questions environnementales et énergétiques. C'est une association « loi 1901 » qui compte 1 800 membres. Elle a un rôle d'alerte et d'information sur les dernières nouveautés techniques, économiques ou réglementaires.

Considérant que l'ATEE comporte également un club biogaz créé en 1998 pour favoriser le développement de la filière méthanisation et valorisation du biogaz. Ce club Biogaz compte en 2012 plus de 210 adhérents répartis en collèges (études/conseil, développement, valorisation, énergie, collectivités, etc.). Le Club Biogaz a été particulièrement actif pour faire émerger les tarifs de rachat du biogaz réinjecté ainsi que les arrêtés techniques pour la réinjection dans le réseau GRDF.

Considérant que leur retour d'expérience est très utile au SYMEVAD dans le cadre de la production de biogaz du TVME et compte tenu de l'importance des recettes attendues,

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

Article 1 : d'autoriser l'adhésion du SYMEVAD au club Biogaz ATEE pour un montant annuel de 3 020 € HT

2020-23

Article 2 : la dépense a été inscrite au budget 2020

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAËY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steeve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUOT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Lilliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-38

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Adhésion au réseau des Ressourceries**

Considérant que le réseau des Ressourceries, créé le 26 septembre 2000, est une association Loi 1901 qui regroupe 141 structures avec plus de 2304 salariés au service de plus de 13 millions d'habitants.

Considérant que cette association a pour objet :

- le regroupement,
- la synergie des compétences et des moyens,
- la professionnalisation, le développement,
- la représentation,
- la défense des intérêts de ses adhérents,
- la promotion d'initiatives,
- la formation, la sensibilisation à l'environnement du public dans le respect des termes de la Charte des « Ressourceries ».

Considérant que chaque adhérent reste autonome dans son fonctionnement.

Considérant que l'adhésion au réseau des Ressourceries permettrait au SYMEVAD de bénéficier de retours d'expériences précieux, d'informations, d'avis et d'expertises sur les modèles économiques des activités de réemploi et les équipements en projet.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : adhérer au « Réseau des Ressourceries » pour un montant de 1500 € au titre de l'année 2020

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD
Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAEY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Etaiient excusés :

M.BRIOIS Steeve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-29

DELIBERATION**Objet : extension des conditions d'utilisation de la Régie d'avance du SYMEVAD**

Considérant la création de la Régie d'avance du SYMEVAD en date du 28 septembre 2007

Considérant que cette régie a été créée exclusivement pour faire face aux frais de missions lors des déplacements professionnels des élus et agents du SYMEVAD.

Considérant que depuis le transfert de la Compétence « Hauts de quai des déchèteries » de Douaisis Agglo, le responsable des déchèteries est amené, à faire face à des situations d'urgence (vols, casse, intrusions, dysfonctionnements des pompes ...) qui nécessitent l'achat rapide de petits matériels

Considérant que ces dépenses, faites sur ses deniers personnels ne peuvent lui être remboursées par le SYMEVAD.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22.

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre.

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision du Président du SYMEVAD n°2007/01 du 28 septembre 2007 portant création d'une régie d'avances pour les frais de missions lors des déplacements professionnels des élus et agents du SYMEVAD.

Vu l'arrêté n°20-122 en date du 5 novembre, désignant le régisseur et le suppléant e la Régie d'avances,

2020-33

Vu la délibération n°2020-25 approuvant les délégations accordées au Président du SYMEVAD en matière de création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'étendre les conditions d'utilisation de la Régie aux menues dépenses inhérentes à la compétence « Hauts de quai des déchèteries » pour un montant limité à 250 €.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-4 3**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAËY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-40

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet Délégation d'attributions du comité au Bureau

Considérant que le code général des collectivités territoriales autorise la délégation de certaines attributions au Bureau afin d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement.

Considérant que le Comité d'Installation du SYMEVAD en date du 23 septembre 2020 a délégué au Bureau du Syndicat Mixte, pour toute la durée de son mandat, la prise de décisions :

- concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés d'études, de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants éventuels de 40 000 à 209 000 € HT, »

Considérant que l'avis n° ECOM1934008V du 10 décembre 2019 paru au Journal officiel de la république française a modifié les seuils des procédures formalisées des marchés publics à compter du 1er janvier 2020 (la valeur de ces seuils est mise à jour par la Commission européenne tous les deux ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires).

Considérant que ces nouvelles données ainsi que l'application du Code de la Commande Publique (applicable depuis le 1er avril 2019) nécessitent d'actualiser la réglementation interne du SYMEVAD en matière de marchés à procédure adaptée (MAPA).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-10, L. 2122-22 et L. 5711-1,

Vu la délibération n°2020-26 en date du 23 septembre 2020,

Vu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical,

Article 1 : décide de modifier la délibération 2020-26 comme suit :

2020-10

« de charger le Bureau du Syndicat Mixte, par délégation du Comité et pour la durée de son mandat de :

- **Prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés d'études, de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants éventuels de 40 000 à **214 000 € HT**, »

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	19
Dont titulaires	18
Dont suppléants prenant part au vote	1
Procurations	1
Suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Votes favorables	20
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0



Le Président du SYMEVAD



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020**2020-41**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 novembre 2020

Le neuf novembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BLEUZET Edith, M.BOURY Thierry, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric, M.WESMAEL David.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAËY Olivier

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

Étaient excusés :

M.BRIOIS Steeve, M.BOYER Jean-Luc, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.KUMOREK Laurent, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.MONCHY Jean-Marie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, M. VANDEVILLE Bruno, M.VANDEVILLE David, Mme.VAILLANT Lucie, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 novembre 2020

2020-4, 1

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : modification du guide des procédures internes**

Considérant le décret le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant la valeur des seuils de déclenchement des procédures formalisées de passation des marchés publics,

Considérant par ailleurs que les nouveaux seuils des procédures formalisées, qui changent tous les deux ans, sont également parus.

Le Comité Syndical,

Vu la délibération n°2009-18 en date du 22 juin 2009, adoptant un guide des procédures Internes, modifiée par la délibération n° 2010-7 du 22 février 2010, et la délibération n°2012-5 du 4 juin 2012.

Vu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du bureau syndical,

Et après en avoir délibéré

DECIDE de :

Article 1^{er} : de valider le guide des procédures internes du SYMEVAD en tenant compte des modifications suivantes :

- seuil de dispense de procédures : 40 000 € HT (décision du Président conformément à la délégation du Comité aux Président votée le 23 septembre 2020)

Passage du seuil des procédures formalisées à :

- 214 000 € HT pour les fournitures courantes

- 5 225 000 HT pour les marchés de travaux

(cf. tableau en annexe)

2020-61

Article 2 En cas de modification des seuils relatifs aux marchés publics, le guide des procédures sera actualisé sans nouvelle délibération du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Dont titulaires
Dont suppléants prenant part au vote
Procurations
Suffrages exprimés
Majorité absolue
Votes favorables
Votes défavorables
Abstentions
Ne prend pas part au vote

Le Président du SYMEVAD



Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

Comité syndical du 7 décembre 2020

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 7 décembre 2020

Le septième décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

M.WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno ; M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-42

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Avenant n°2 à la convention DIE**

Considérant que le SYMEVAD mène un ambitieux programme de développement du réemploi se matérialisant par la mise en œuvre de projets de Ressourceries.

Considérant que le SYMEVAD a confié, en date du 1^{er} janvier 2016, à l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE) la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi axée sur le réemploi des objets encombrants au sein de la ressourcerie.

Considérant que la convention passée entre le SYMEVAD et DIE a été établie pour une durée de 3 ans, avec 2 reconductions possibles d'un an.

Considérant qu'un premier avenant a été signé en octobre 2018 pour un montant de 9 713,76 € sur la durée résiduelle du contrat, soit 1,79 % du contrat initial. (avenant prenant en compte une augmentation du taux de réemploi et une assistance dans le développement des repair cafés).

Considérant qu'un second avenant a été signé en décembre 2019, sans incidence financière cette fois (avenant qui entérinait la prise en charge des contrôles réglementaires et les opérations de maintenance par le prestataire).

Considérant que la convention d'accompagnement arrive à son terme maximal en décembre 2020.

Considérant que les services souhaitent pouvoir bénéficier de quelques mois supplémentaires pour réaliser un nouveau cahier des charges et lancer une consultation.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 2 décembre 2020,

Le Comité Syndical décide :

2020-42

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3, avec l'association DIE prolongeant ainsi de 5 mois la convention avec l'association, soit une majoration du coût forfaitaire de 87 500€, soit un impact de 8,41 % sur le marché initial.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD


Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 7 décembre 2020

Le sept décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAËY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.

M.WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FÉNAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno ; M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-43

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : autorisation du Président à signer le marché de traitement des encombrants collectés en porte-à-porte – 2020-AO-01

Considérant que le marché de traitement des encombrants collectés en porte-à-porte arrive à échéance à la fin de l'année 2020 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que le cahier des charges précisait que le traitement devait se faire par valorisation (réemploi, valorisation matière ou énergie) dans un centre traitement disposant d'une autorisation préfectorale d'exploiter.

Considérant que le marché était divisé en 2 lots distincts selon la répartition géographique suivante :

- **Lot 1** : traitement par valorisation, des encombrants collectés en porte à porte sur le territoire de Douaisis Agglo
- **Lot 2** : traitement par valorisation, des encombrants collectés en porte à porte sur le territoire de la CC OSARTIS MARQUION

Considérant que le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, reconductible 2 fois 12 mois.

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 16 octobre 2020.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 17 novembre 2020.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 2 décembre 2020,

Le Comité Syndical décide :

2020-43

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des encombrants en porte à porte du SYMEVAD :

Pour le lot n°1 : **avec la société RAMERY** pour un montant prévisionnel de 420 350 € HT/an,

Pour le Lot n°2 : **avec la société RAMERY** pour un montant prévisionnel maximum de 66 055 € HT/an.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président du SYMEVAD



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 7 décembre 2020

Le septième décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry,
M.WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno ; M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-4

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Avenant au marché d'exploitation du Centre de Tri – 2018-AO-02

Considérant que le SYMEVAD, en groupement avec la société SUEZ, a été attributaire en 2016 du lot n° 2 d'une consultation de prestation de tri lancée par le Symideme (CCPC depuis)

Considérant que la durée du marché était de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec une reconduction possible de 2 fois un an soit un maximum au 31 décembre 2021

Considérant qu'initialement le lot 2 devait être trié en totalité sur le centre de tri SUEZ à Malaquin (il avait été convenu que le lot 1 serait trié par le Symevad). Une convention a donc été établie entre Suez et le Symevad pour que 1 500 tonnes du lot n°2 (sur 4 500 tonnes) soient triées sur le centre de tri du Symevad

Considérant que la société SUEZ nous a informé de la fermeture de centre de tri de Malaquin et donc de la possibilité pour le symevad de trier le tonnage CCPC en totalité sur le centre de tri du SYMEVAD

Considérant qu'au vu du secteur collecté ces tonnes doivent faire l'objet d'un transfert depuis Malaquin vers notre centre de tri et qu'il convient donc envisagé de définir un nouveau coût de tri pour ces tonnages supplémentaires (intégrant un cout de transfert)

Considérant que cette nouvelle tarification ne serait appliquée qu'aux tonnages CCPC > 1500 t et devant faire l'objet d'un transfert,

Considérant que ces nouveaux apports impactent le marché d'exploitation du Centre de Tri (2018-AO-02) attribué à la société SUEZ

Considérant qu'un avenant est nécessaire pour intégrer ces apports supplémentaires,

Considérant que le montant prévisionnel de cet avenant est estimé à 438 000 € HT, soit 4,56 % du marché initial estimé à 9 610 032 € HT (reconduction intégrée jusqu'au 30 novembre 2021).

2020-44

Considérant par ailleurs que le traitement de ces tonnages va engendrer des recettes supplémentaires de l'ordre de 501 000 € au SYMEVAD dans le cadre du marché de prestation de Tri effectué pour le compte de la CCPC (ex SYMIDEME)

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 2 décembre 2020,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2018-AO-02, avec la société SUEZ pour un montant prévisionnel de 438 000 € HT, soit 4,56 % du marché.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du – décembre 2020

2020-45

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD**Séance du 7 décembre 2020**

Le septième décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.
M. WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUOT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno ; M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du – décembre 2020

2020-45

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Considérant le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre de fonctionnaire pouvant être promus à ce grade.

Considérant que la loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond et que ce dernier doit être fixé entre 0 % et 100 %.

Considérant que la présente délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 décembre 2020.

Le Comité Syndical propose :

2020-45

Article 1 : de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade pour l'année 2020 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %	Nbre de nominations possibles
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %	2
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %	1

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 7 décembre 2020

Le septième décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAËY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.
M.WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno ; M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

2020-46

Objet : Création de postes de vacataires**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**Considérant** qu'actuellement deux déchèteries sont toujours gérées en régie pour le Haut de quai,**Considérant** que le remplacement d'agents en maladie ou en congés par des agents contractuels se fait souvent dans l'urgence ou dans des conditions difficiles (personnes avec expérience non disponibles, non mobiles entre les sites, emploi difficile incluant un poste le dimanche et les jours fériés, besoin non continu du remplacement ...),**Considérant** qu'afin de disposer d'une souplesse dans la gestion des effectifs, tout en garantissant la qualité du service public, des agents vacataires peuvent être nécessaires pour renforcer les équipes des déchèteries en régie, et notamment sur les périodes de forte affluence.**Considérant** la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée),

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre consacré aux dépenses de personnel.**Vu l'exposé du Président,**

2020-46

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : de créer les vacances suivantes :

Type de vacation	Rémunération en référence au grade	Nombre d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Gardien de déchèterie	Adjoint technique	4	151.67 (temps plein)	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Article 2 : De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 7 décembre 2020

Le septième décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant avant pris part au vote :

M.BAËY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.
M.WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno ; M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-47

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : versement de la contribution prévisionnelle des EPCI membres pour le 1^{er} trimestre 2021 pour la compétence obligatoire et la compétence à la carte.

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2018 autorisant la modification des statuts du SYMEVAD

Considérant que l'article 11.2 des statuts du SYMEVAD indique le mode de calcul du montant des contributions et que ces dernières sont versées par avance trimestrielle et régularisées à la fin de l'exercice

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2021, il est proposé de fixer par anticipation un montant prévisionnel de la contribution du 1^{er} trimestre 2021 sur la base de la contribution du 4^{eme} trimestre 2020, pour les compétences obligatoires et la compétence à la carte.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de solliciter, aux EPCI membres, le versement (terme à échoir) de leur contribution prévisionnelle pour le 1^{er} trimestre 2021 au titre de la compétence obligatoire soit pour :

La Communauté d'Agglomération du Douaisis AGGLO : 1 755 123.90 € HT (auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur)

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin : 1 268 979.48 € HT (auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur)

La Communauté de Communes OSARTIS MARQUION : 508 793.78 € HT (auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur)

2020-47

Article 2 : de solliciter le versement (terme à échoir) par la Communauté d'Agglomération Douaisis AGGLO du montant de la contribution prévisionnelle pour le 1^{er} trimestre 2021 au titre de la compétence à la carte soit : 254 666.89 € HT (auquel sera appliqué le taux de TVA en vigueur)

Article 3 : Après le vote du vote du budget primitif 2021, de régulariser pour chaque EPCI, tant pour la compétence obligatoire que la compétence à la carte, le montant de la contribution prévisionnelle du 1^{er} trimestre 2021 sur la base du montant voté dans le budget primitif 2021.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 7 décembre 2020

Le septième décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent, M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.
M.WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith, M.BRIOIS Steeve, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPUIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, M.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDELIER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno : M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-48

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décision modificative n°2

Considérant que le Budget primitif principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date du 2 juin 2020.

Considérant la décision modificative n° 2 votée lors du comité Syndical du 09 novembre 2020.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster certains chapitres.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : l'inscription de la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
011	6067	Excédents cumulés BP 2020	- 600.00 €				
65	6531	Indemnités élus	600.00 €				
TOTAL			- €	TOTAL			- €

2020-48

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président


Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 7 décembre 2020

Le septième décembre deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le deux décembre deux mille vingt.

Titulaires présents :

M.BIZET Gérard, M.BOURY Thierry, M.BOYER Jean-Luc, M.CAMPBELL Marc, Mme. CHARLES Célia, M.DELATTRE Régis, M.DERROUCHE Rachid, M.DUMONT Christophe, M.KUMOREK Laurent M.MASSON Alain, M.MEHAIGNERY Charly, M.MERCIER Patrick, M.MONCHY Jean-Marie, M.MUSIAL Christian, M.PREIN Thierry, M.SZCZUREK Christopher, M.SILVAIN Eric.

Suppléant ayant pris part au vote :

M.BAEY Olivier, M.YUX Alain

Pouvoir :

Mme CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à M. PREIN Thierry.
M.WESMAEL David avait donné procuration à M. DUMONT Christophe

Étaient excusés :

M.BLEUZET Edith M.BRIOIS Stève, M.CHARLES Christophe, Mme.CORDONNIER Bernadette, M.CORNU Francis, Mme.CUVILLIER Valérie, M.CZERWINSKI Bernard, M.DAPVRIL Romain, Mme.DUPOIS Fabienne, Mme.FENAIN Marylise, M.GEORGES Pascal, M.GOULOIS Bernard, M.HERMANT Jean Marie, M.HOUVENAEGHEL Michel, MM.LESTOCARD Jean-Pierre, Mme.LICTECVOUT Sylvie, Mme.LOUWYE Valérie, M.PEDERENCINO Michel, Mme.PETIT Valérie, Mme.PLANTIN Liliane, M.RICHARD Francis, Mme.RUSINEK Lydie, M.SAINT AUBIN Jean-Marc, Mme.SANCHEZ Caroline, M.THOREZ Michel, Mme.TONDEJER Marine, Mme.VAILLANT Lucie, M. VANDEVILLE Bruno ; M.VANDEVILLE David, M.VASSEUR Franck, Mme.WERQUIN Mildred, M.WESMAEL David, M.WIDIEZ Dimitri, M.YUX Alain.

SYMEVAD – Comité Syndical du 7 décembre 2020

2020-49

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Délégation du Comité au Président – signature des contrats avec les Eco-Organismes****Considérant** la nécessité de permettre l'engagement et le suivi administratif des affaires courantes ou ayant fait l'objet d'inscriptions budgétaires,**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment les articles L 5211-10 et L 2122-22**Vu** l'article 12 des statuts du SYMEVAD,**Vu** l'exposé de son Président**Et après en avoir délibéré****Le Comité Syndical décide :****Article 1 : de charger Monsieur le Président du Syndicat Mixte, par délégation du Comité et pour la durée de son mandat, de :**

- Signer les contrats et leurs éventuels avenants avec les Eco-Organismes

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	14
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président


Christian MUSIAL